

REGLEMENT JEU CONCOURS OELYA

du 24 février 2009 au 24 mars 2009

Article 1

La société OELYA – SARL au capital de 8000 euros – RCS Aix en Provence 440 628 600 - dont le siège social est situé 24 rue Gaston de Saporta – 13100 AIX EN PROVENCE, organise un jeu concours qui se déroule du 24 février 2009 au 24 mars 2009.

Article 2

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille.

Article 3

Le jeu commencera à partir du mardi 24 février 2009 à 10 heures.

Les bulletins de jeu seront à la libre disposition des participants devant les locaux de la Boutique « Maison 24 Saporta » 24 rue Gaston de Saporta – 13100 AIX EN PROVENCE ou seront distribués dans la ville d'Aix en Provence.

Pour gagner il suffit, pour les participants, de se procurer un bulletin de jeu, de répondre correctement à toutes les questions posées, de déposer le bulletin de jeu ainsi complété dans l'urne située devant les locaux de la Boutique « Maison 24 Saporta » 24 rue Gaston de Saporta – 13100 AIX EN PROVENCE afin de valider leur participation et d'être tirés au sort.

Le tirage au sort aura lieu le 24 mars 2009 à 15 heures, parmi les bulletins - dûment remplis et ayant donné les bonnes réponses aux 3 questions posées (une seule réponse par question) - déposés dans l'urne située devant les locaux de la Boutique « Maison 24 Saporta ».

La date limite de dépôt dans l'urne des bulletins de jeu est le 24 mars 2009 à 12 heures.

Article 4

La participation au jeu se fait exclusivement par les bulletins de jeu déposés dans l'urne située devant les locaux de la Boutique « Maison 24 Saporta » - 24 rue Gaston de Saporta – 13100 AIX EN PROVENCE.

A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, ou courrier postal ne pourra être prise en compte.

Chaque participant devra avoir rempli tous les champs du formulaire qui lui aura été remis, de façon complète et compréhensible (civilité, nom, prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse email (facultatif), date de naissance (facultatif)) et avoir répondu aux 3 questions posées (1 seule réponse par question).

Tout bulletin incomplet, illisible, déposé dans l'urne après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

Article 5

La participation à ce jeu concours est limitée à un bulletin par personne (même nom, même adresse). La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Article 6

Le jeu concours est doté des lots suivants – d'une valeur totale de 579,00 Euro :

- 1 invitation pour 2 personnes au spectacle Les 4 saisons du Vendredi 10 Avril 2009 à 20h30, d'une valeur de 218,00 Euro.
- 1 invitation pour 2 personnes au spectacle Soirée des Affluents du Samedi 16 Mai 2009 à 19h30, d'une valeur de 218,00 Euro.
- 1 parfum de la marque ANNICK GOUTAL d'une valeur de 68,00 Euro.
- 1 huile de soin corporelle de la marque 24 SAPORTA d'une valeur de 45,00 Euro.
- 1 massage bien-être effectué à la « Maison 24 Saporta » d'une valeur de 30,00 Euro.

Les lots ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange ou d'une contre-valeur pécuniaire.

Les gagnants qui ne seraient pas présents lors du tirage au sort seront avisés personnellement par téléphone, ou courrier postal.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, destructions partielles ou totales, avaries, manque de lisibilité des cachets postaux du fait des services postaux ou par toute autre circonstance.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une erreur dans les coordonnées postales ou téléphoniques du ou des gagnants.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une annulation ou d'un report des spectacles ou « massage bien-être » constituant les lots du présent jeu concours.

Article 7

Le ou les gagnants devront retirer leur lot devant les locaux de la Boutique « Maison 24 Saporta » - 24 rue Gaston de Saporta – 13100 AIX EN PROVENCE, aux heures d'ouverture de celle-ci.

Tout gagnant n'ayant pas retiré son lot avant le vendredi 10 avril 2009 à 19 heures sera considéré comme ayant renoncé à son gain et en laisser la libre disposition à la société organisatrice.

Article 8

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Les gagnants autorisent par avance la société organisatrice à publier et à diffuser leur nom et leur photo sans que cette publication et cette diffusion puissent ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'arrêter le jeu concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Article 9

Le présent règlement est déposé à l'Etude Lachkar ,Gouguet et Thamazon, Huissiers de justice, 156 rue Montmartre – 75002 PARIS.

Il peut être consulté librement dans les locaux de la Boutique « Maison 24 Saporta » - 24 rue Gaston de Saporta – 13100 AIX EN PROVENCE, aux heures d'ouverture de celle-ci.

Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite adressée à « Maison 24 Saporta » - 24 rue Gaston de Saporta – 13100 AIX EN PROVENCE, une demande par famille (même nom, même adresse), remboursement des frais postaux sur simple demande (tarif lent en vigueur) par chèque exclusivement dans un délai de 2 semaines à compter de la réception de cette demande.

Article 10

Aucune lettre recommandée ne sera remboursée.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, ou ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice.

Article 11

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement et/ou le nom des gagnants.

Article 12

Toute réclamation relative à l'interprétation, l'organisation et/ou le déroulement du jeu, objet des présentes, devra être faite par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception à « Maison 24 Saporta » - 24 rue Gaston de Saporta – 13100 AIX EN PROVENCE avant le 24 mars 2009 à minuit (le cachet de la poste faisant foi). Aucune réclamation ne sera admise après cette date.

Article 13

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de repousser ou de prolonger le jeu pour cas de force majeure sans que leur responsabilité soit engagée.

.....